

Commune d'EPAGNY METZ-TESSY  
(Haute-Savoie)

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa :  
télétransmission en Préfecture le **25 MARS 2024**  
publication en ligne le **26 mars 2024**

## DÉCISION DU MAIRE n° 2024 / 12

### *Attribution de l'accord-cadre à bons de commande de fourniture et installation de défibrillateurs, maintenance et fourniture d'accessoires & de consommables*

Le Maire d'EPAGNY METZ-TESSY,

- \* **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2122-22 qui donne la possibilité au Conseil Municipal de déléguer au Maire pour la durée de son mandat, tout ou partie de ses fonctions,
- \* **VU** le Code de la Commande Publique, notamment en application des articles L. 2123-1 et R. 2123-1,
- \* **VU** la délibération du Conseil Municipal n° 2020 / 44 en date du 26 mai 2020, donnant délégation à Monsieur le Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres dans la limite de 214 000 € HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont prévus au budget,
- \* **CONSIDÉRANT** la nécessité de disposer d'un accord-cadre à bons de commande pour la fourniture et l'installation de défibrillateurs, la maintenance et la fourniture d'accessoires & de consommables :

- ✓ Durée de l'accord-cadre 1 an, renouvelable 2 fois,
- ✓ Montant de l'accord-cadre Maximum annuel : 10 000.00 € HT

### D É C I D E

- ➔ Après examen des offres, d'attribuer l'accord-cadre à bons de commande à la société A CŒUR VAILLANT, comme présentant l'offre la plus économiquement avantageuse ;
- ➔ La présente décision sera portée à la connaissance du public par publication électronique sur le site internet de la commune ;
- ➔ La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil Municipal lors de sa prochaine réunion ;
- ➔ La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication ;

Epagny Metz-Tessy, le 20 mars 2024,  
Le Maire,

  
Roland DAVIET